

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-818-603 du 10/06/2019

APPEL A CANDIDATURES : POSTES D'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PENITENTIAIRE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver ci-dessous la liste des 3 postes d'enseignant en milieu pénitentiaire à pourvoir à la rentrée scolaire 2019.

- Enseignant au centre éducatif fermé Les Cèdres à Marseille.
- Professeur polyvalent à dominante Maths-Sciences à l'établissement pénitentiaire pour mineurs à Marseille.
- Enseignant avec un profil lettres/anglais à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille et à la Prison de Luynes.

Ces postes sont ouverts aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice pour chaque poste.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE Année 2019/2020		
IDENTIFICATION	INTITULE DU POSTE	Enseignant au Centre Éducatif Fermé à Marseille, Les Cèdres
	PLACE DU POSTE	<p>Un poste est à pourvoir au septembre 2019 au Centre Educatif Fermé Les Cèdres implanté : 8 avenue Viton 13009 MARSEILLE.</p> <p>Ce centre éducatif fermé accueille des adolescents placés sous l'autorité de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Les jeunes sont pris en charge en centre fermé ; leur projet individuel pour sa partie pédagogique d'une part, et sa partie éducative voire thérapeutique d'autre part, est élaboré par l'enseignant de la classe et l'équipe d'encadrement du centre éducatif fermé.</p> <p>L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du centre. La validation de son service et du cadre horaire demeure de l'autorité de l'éducation nationale : IEN ASH et Proviseur de l'UPR Sud-Est.</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (CEF) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité. L'objectif pour les jeunes de moins de 16 ans est de réintégrer un établissement scolaire ou de s'engager dans une formation professionnelle.</p> <p>L'effectif de la classe peut varier selon les besoins d'apprentissage des adolescents. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuel sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.</p> <p>La <u>note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005</u> précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé.</p> <p>Le BO du 14 janvier 2019 actualise et décline l'accès à l'éducation et au savoir des mineurs placés en CEF : ce texte est un point d'appui indispensable.</p>
	MISSIONS	<p>L'enseignant travaille en étroite collaboration avec les éducateurs. Ses missions sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - il assure un enseignement aux adolescents placés dans le centre, - il ajuste sa pratique pédagogique suivant les bilans effectués lors de l'arrivée de l'adolescent dans le centre, - il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans ; il recherche les moyens de validation les plus pertinents. - il participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire en vue de la mise en œuvre du projet individualisé de chaque jeune et participe à son projet de rescolarisation.
	FONCTIONS	<p>Le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessite une posture professionnelle adaptée afin de favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission des savoirs.</p> <p>L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins du public.</p> <p>Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues.</p> <p>Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires.</p>
	COMPETENCES	<p>Disposer d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation et de compétences dans la médiation.</p> <p>Savoir travailler en modules, individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.</p> <p>Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire et engager des partenariats avec des structures extérieures.</p> <p>Posséder des qualités de rigueur et d'organisation.</p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles et aux enseignants du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F est un atout. Depuis cette année, l'obtention du CAPPEI sera prioritaire pour le candidat, sinon l'enseignant devra s'engager dans cette certification.</p>

CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	L'enseignant effectue un service de 18 heures (+ 2h de synthèse) ou 21 heures hebdomadaires en fonction de son statut (+ 3h dans le cadre des 108 heures) sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 40 semaines annuelles. Les horaires journaliers sont arrêtés en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.
	REGIME INDEMNITAIRE	Le professeur percevra l'indemnité 408 (valeur indicative au 01/02/2017 : 844,20 € bruts / an) s'il est titulaire d'un diplôme spécialisé (CAPA-SH ou CAPSAIS ou CAPPEI). Il percevra également l'indemnité 603 « enseignement en milieu pénitentiaire » (2105,63€ bruts annuels).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et donner une information complète sur les conditions d'exercice.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui désigne le candidat retenu et organise sa nomination.</p> <p>Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées conjointement à : Madame l'inspectrice de la circonscription ASH MARSEILLE, (ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr) et au Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, (lionel.negre@justice.fr), pour le vendredi 14 juin 2019 délai de rigueur.</p> <p>La commission de recrutement est arrêtée le jeudi 20 juin 2019, au matin. Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</p>

		FICHE DE POSTE année 2019/2020
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	<u>Professeur polyvalent à dominante maths/sciences à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille</u> <u>Profil</u> : PLP math/sciences, PLC mathématiques, PLC sciences physiques, PLC SVT, professeur des écoles
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille-La Valentine (EPM). L'équipe se compose de 10 enseignants, 1 PsyEN et un formateur MLDS, placée sous l'autorité de la directrice des enseignements, proviseur adjoint de l'unité pédagogique régionale. La capacité d'accueil de l'EPM est de 200 mineurs annuels (garçons uniquement)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011), en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"> • de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, • de préparer les diplômés ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie voire la rescolarisation.
	FONCTIONS	Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues dans un établissement scolaire avant leur détention. Remobiliser les jeunes en situation de décrochage scolaire pour engager un projet de reprise de formation initiale. L'enseignant intervient dans de petits groupes-classe à entrées/sorties permanentes. Le temps de détention moyen est inférieur à 4 mois (mais pouvant aller de 3 semaines à plus d'un an pour certains).
	COMPETENCES	- prendre en compte les Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers ; - s'adapter à un milieu professionnel contraint ; - disposer de bonnes connaissances des différents parcours de formation ; - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 18h hebdomadaires, ou 21h pour le 1° degré (+ 3h correspondant aux 108h) annualisées sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2105,63 € (décret 71-685) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€.
	<u>MODALITES DE CANDIDATURE</u>	<p>Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par la voie hiérarchique pour le vendredi 14 juin 2019 à :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr et à</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le Proviseur, directeur de l'unité pédagogique régionale pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr</p> <p>Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par une Commission Éducation Nationale/Administration Pénitentiaire prévue le jeudi 20 juin 2019. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p>
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr		



Unité
Pédagogique
Régionale
PACA-Corse

FICHE DE POSTE année 2019/2020

DENTIFICATION	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Enseignant avec un profil lettres/anglais Maison d'arrêt des Baumettes et Prison de Luynes
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste à mi-temps dans chaque unité locale d'enseignement (ULE). Animée par un enseignant-responsable local de l'enseignement, l'équipe se compose d'enseignants titulaires et d'enseignants intervenant en vacances. Les deux maisons d'arrêt possèdent un quartier mineur (filles à Marseille, garçons à Luynes).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011), en lien permanent avec l'administration pénitentiaire.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	Accompagner à la validation de compétences autour de la maîtrise des langages. Initier les apprenants à la pratique du débat autour de thèmes liés à l'éducation morale et civique. Accompagner la préparation des épreuves générales du CAP en détention, sous statut individuel. Remobiliser les personnes détenues en situation de décrochage scolaire, en particulier les jeunes majeurs.
	COMPETENCES	- s'adapter à un milieu professionnel contraint ; - disposer de bonnes connaissances des différents parcours de formation ; - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Professeur du 1° ou 2nd degré : être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste ou demander une titularisation s'ils sont titulaires du CAPPEI.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (ou 21h pour le 1°degré + 3h dans le cadre des 108h), possibilité d'annualiser sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2105,63 € (décret 71-685) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par la voie hiérarchique pour le vendredi 14 juin 2019 à :</p> <p style="padding-left: 40px;">Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</p> <p style="padding-left: 40px;">et à Monsieur le Proviseur, directeur de l'unité pédagogique régionale pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr</p> <p>Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par une commission Education Nationale/Administration Pénitentiaire prévue le jeudi 20 juin 2019. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p>
	<p>Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</p>	